

Département de l'Yonne circonscription de Joigny Centre Yonne



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Réunion de rentrée des
directeurs
mercredi 31 août 2016
Migennes

www.ac-dijon.fr

Inspecteur de l'éducation nationale : **Nicolas Briolland**

Secrétaire : **Nelly Grguric**

Conseillère pédagogique généraliste :
Catherine Prévost

Conseillère pédagogique EPS : **Sophie Roth**

Personne ressource numérique :

Philippe Pradeau

Horaires du secrétariat :

lundi/mardi

jeudi/vendredi

De 8h00 à 12h00

De 13h30 à 17h00

mercredi matin

De 8h00 à 12h00

Tél de la circonscription

03 86 62 00 71

Fax de la circonscription

03 86 92 94 12

Tél personnel de l'IEN

(pour les directeurs uniquement)

Mail : secjoi@ac-dijon.fr (secrétariat et ien)

Circulaire de rentrée

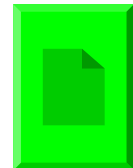
« Une école qui se transforme au service de la qualité et de l'efficacité des apprentissages. »

« Instaurer une continuité dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et favoriser, pour tous les cycles, un renforcement des apprentissages, et notamment des fondamentaux. »

« Une école qui se transforme au service de la qualité et de l'efficacité des apprentissages. »

« Une cohérence globale de l'école au collège. »

- 1/ Des ressources pour accompagner l'expertise pédagogique des enseignants pour la mise en œuvre des nouveaux programmes.
- 2/ L'évaluation qui détermine le niveau de maîtrise de chacune des composantes du socle est appréciée selon une échelle de référence comportant quatre échelons.
- 3/ La mise en œuvre du livret scolaire unique numérique.
- 4/ La mise en œuvre des enseignements du cycle 3 exige une coopération plus large et plus approfondie entre les enseignants du premier et second degré.



« Une école qui se transforme au service de la qualité et de l'efficacité des apprentissages. »

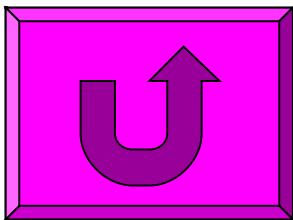
La priorité réaffirmée au premier degré.

- 1/ Création de 3900 emplois.
- 2/ Dispositifs Maître + et – de 3ans.
- 3/ Accompagnement et formation des enseignants.
- 4/ Nouveaux emplois du temps.
- 5/ Rôle essentiel de l'école maternelle.
- 6/ L'enjeu du nouveau cycle 2 avec des évaluations en CE2.
- 7/ Rôle majeur des directeurs d'école

« Une école qui se transforme au service de la qualité et de l'efficacité des apprentissages. »

- 1/ La réforme du collège.
- 2/ Le parcours d'éducation artistique et culturelle.
- 3/ Une école inclusive pour la réussite de tous.
- 4/ Contribuer activement à la lutte contre les inégalités sociales : projets REP.
- 5/ Accompagner la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- 6/ Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants.
- 7/ Une école qui fait vivre les valeurs de la République.

- 1/ Animation, pilotage et impulsion pédagogiques.
- 2/ Organisation et fonctionnement de l'école.
- 3/ Relation avec les parents et les partenaires de l'école.



- 1/ Décharges d'enseignement.
- 2/ Décharges sur les APC.

Circulaire du 3 septembre 2014,
Circulaire du 1er décembre 2014

CALENDRIER SCOLAIRE 2016-2017

	zone A	zone B	zone C
	<p>Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers</p>	<p>Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg</p>	<p>Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles</p>
PRÉRENTÉE DES ENSEIGNANTS	mercredi 31 août 2016		
RENTÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES	jeudi 1 ^{er} septembre 2016		
VACANCES DE LA TOUSSAINT	Fin des cours : mercredi 19 octobre 2016 Reprise des cours : jeudi 3 novembre 2016		



VACANCES DE NOËL	Fin des cours : samedi 17 décembre 2016 Reprise des cours : mardi 3 janvier 2017		
VACANCES D'HIVER	Fin des cours : samedi 18 février 2017 Reprise des cours : lundi 6 mars 2017	Fin des cours : samedi 11 février 2017 Reprise des cours : lundi 27 février 2017	Fin des cours : samedi 4 février 2017 Reprise des cours : lundi 20 février 2017
VACANCES DE PRINTEMPS	Fin des cours : samedi 15 avril 2017 Reprise des cours : mardi 2 mai 2017	Fin des cours : samedi 8 avril 2017 Reprise des cours : lundi 24 avril 2017	Fin des cours : samedi 1^{er} avril 2017 Reprise des cours : mardi 18 avril 2017
VACANCES D'ÉTÉ (*)	Fin des cours : samedi 8 juillet 2017		

(*) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.

Les classes vaqueront le vendredi 26 mai 2017 et le samedi 27 mai 2017.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

- Des stages départementaux
- Des stages de circonscription
- Des animations pédagogiques

La formation 2016/2017

Thèmes validés :

Dispositif TPS et hors

Laïcité et formation du citoyen

Prévenir la difficulté scolaire et y répondre

Accompagnement des REP

Enseigner avec le numérique

Maîtrise de la langue et prévention de l'illettrisme

Dispositif maclé

Lire et écrire, que dit la recherche ?

Parcours artistique et culturel

Parcours musical

RASED

Directeurs

Stage école : création Ulis

La connaissance de votre numéro de téléphone portable nous est indispensable !

¶
¶

Autorisation d'utilisation des coordonnées mobiles personnelles

¶
¶

Je soussigné-e NOM· PRENOM· FONCTION· ETABLISSEMENT· D'AFFECTATION· accepte de fournir aux services rectoraux et aux services de la direction des services départementaux de l'éducation nationale les coordonnées de mon téléphone mobile personnel pour recevoir des alertes en cas d'exercice «°risques majeurs°» ou de risques majeurs. ¶

Mes coordonnées pourront être également adressées aux différents services de l'Etat impliqués dans la prévention des risques. ¶

¶
¶

Conformément à la loi «°informatique et liberté°» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un message électronique à seciena89@ac-dijon.fr ¶

¶
¶
¶

SIGNATURE

Assistant de prévention :

Franck Baudot

06 82 43 07 61

0890461T@ac-dijon.fr

Sécurité des écoles, des collèges et les lycées

Dossier de presse mercredi 24 août 2016

Sécurité dans les établissements scolaires : les bons réflexes à avoir

Axes de travail majeurs

- 1/ Nouveaux programmes,
- 2/ l'évaluation.
- 3/ école inclusive,
- 4/ modalités de différenciation pédagogique.

"Ce n'est pas parce que j'ai réussi que je suis content, mais c'est parce que j'étais content que j'ai réussi."

Alain